

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2014

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 23

À l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« organisme »,

insérer les mots :

« mentionné au I *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, de précision.